



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
Stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Mission des chrétiennes du Sud-Soudan pour la paix, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social



Déclaration

Entité juridique, la Mission des chrétiennes du Sud-Soudan pour la paix a été créée en tant qu'organisation non gouvernementale, volontaire et nationale. Elle est membre du Conseil soudanais des agences bénévoles du Ministère de l'aide humanitaire.

Enregistrée en tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en 2011, son mandat repose sur la conviction que les femmes soudanaises, qui constituent 50 % de la population du Soudan, doivent pouvoir jouer leur rôle légitime dans la société. La Mission des chrétiennes du Sud-Soudan pour la paix poursuit le dessein d'une société dans laquelle les femmes, les filles et les enfants se sentent assez en sécurité et en confiance, aussi bien dans leur foyer que dans leur communauté, pour vivre librement, contribuer à la société et mener une vie prospère.

La Mission s'efforce continuellement de créer une communauté saine et d'instaurer une justice sociale et économique où femmes, enfants et tout autre individu peuvent jouir de leurs droits fondamentaux. Son mandat est de mettre en place des stratégies, des politiques, des plans et des programmes relatifs à la promotion de la femme afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Promouvoir et autonomiser les femmes sur le plan social, économique et politique;
- Protéger les droits constitutionnels des femmes;
- Améliorer le bien-être des femmes et des enfants pour réduire substantiellement leur taux de mortalité;
- Sensibiliser les femmes aux maladies infectieuses et sexuellement transmissibles;
- Participer à la consolidation de la paix;
- Réduire le taux d'analphabétisme des femmes.

Les femmes restent affectées par un environnement politique incohérent qui ne fait pas grand-chose pour appeler explicitement à l'égalité des sexes et pour appuyer leurs efforts allant dans le sens du partage des pouvoirs et des richesses. En ce sens, la Mission des chrétiennes du Sud-Soudan pour la paix a pris des initiatives pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et pour habiliter celles-ci à exercer leurs droits. Néanmoins, les femmes, notamment dans les zones rurales, continuent de souffrir de la marginalisation, de différents types de violence, de l'exclusion et de l'injustice sociale. La grande majorité continue d'être touchée par la pauvreté, l'ignorance, l'analphabétisme et les coutumes nuisibles.

La Mission s'emploie à promouvoir l'égalité des sexes afin de faciliter la participation directe des femmes au processus de prise de décision et à la vie publique. Elle demeure résolue à mettre en place de meilleurs moyens de participation des femmes dans les processus de paix. Elle collabore avec les États Membres pour élaborer des politiques et des stratégies nationales relatives à l'égalité des sexes avec une position commune en la matière.

Dans la mesure où la pauvreté alimente l'inégalité entre les sexes, la Mission des chrétiennes du Sud-Soudan pour la paix travaille à l'élimination de la pauvreté

des femmes, en particulier dans les zones rurales. Elle a établi des partenariats avec des institutions financière et offre des microfinancements pour les projets générateurs de revenus au profit des femmes dans tout le pays.

Elle œuvre par ailleurs à la sensibilisation aux questions liées à l'égalité des sexes par la publication et la diffusion de messages dans les médias qui promeuvent les droits de la femme et de l'homme.

Recommandations

- Assurer une révision législative en vue de déployer des efforts visant à autonomiser les femmes.
 - Changer les normes sociales pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (grâce à des campagnes de sensibilisation, à la sensibilisation de la communauté et des messages dans les médias).
-